

# LES REPÈRES DU CFHE

## Handicap et Socle européen des droits sociaux



### Les 20 principes du Socle européen

1. L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie
2. L'égalité entre les femmes et les hommes
3. L'égalité des chances
4. Le soutien actif à l'emploi
5. Un emploi sûr et adaptable
6. Les salaires
7. Des informations sur les conditions d'emploi et une protection en cas de licenciement
8. Le dialogue social et la participation des travailleurs
9. L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée
10. Un environnement de travail sain, sûr et bien adapté et la protection des données
11. Des services de garde d'enfants et d'aide aux enfants
12. La protection sociale
13. Les prestations de chômage
14. Le revenu minimum
15. Les revenus et pensions de vieillesse
16. Soins de santé
17. L'inclusion des personnes handicapées
18. Les soins de longue durée
19. Le Logement et l'aide aux sans-abri
20. L'accès aux services essentiels

### Le Socle européen des droits sociaux en bref

- Lancée en mars 2016 par la Commission européenne, la consultation publique dont avait fait l'objet le Socle européen des droits sociaux s'est conclue un an plus tard par un texte listant 20 principes pour une Europe sociale.
- Le 17 novembre 2017, les partenaires sociaux, les dirigeants des vingt-huit États membres et les présidents des institutions européennes se sont rassemblés à Göteborg (Suède) à l'occasion d'un Sommet social. A cette occasion, le Socle européen des droits sociaux, proposé par la Commission européenne, a été signé
- L'ensemble des débats entre institutions et partenaires sociaux a permis d'obtenir les trois chapitres et les 20 principes qui composent le document final :
  1. L'égalité des chances et accès au marché du travail
  2. Conditions de travail équitables
  3. Protection sociale et insertion sociale.

Les droits sociaux ont pris davantage d'importance depuis l'adoption du Socle et pèsent plus dans les débats européens. Certains résultats ont été atteints, il y a eu un « effet socle » positif, y compris sur le Semestre européen qui a revêtu un caractère plus social.

Le Socle agit également comme une « boussole » dans le cadre stratégique de l'UE et permet désormais d'orienter les politiques publiques.

La communication de la Commission intitulée "Une Europe sociale forte pour des transitions justes" publiée le 14 janvier 2020, prépare la voie à un plan d'action pour mettre en œuvre le Socle européen des droits sociaux, et pourrait être une réponse partielle au fait que le Socle ne dispose pas d'une valeur contraignante mais seulement consultative.

# Les thématiques du Socle européen des droits sociaux

L'objectif du Socle européen des droits sociaux est de **conférer aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces**. Il repose sur 20 principes clés qui se déclinent autour de **trois thèmes** :

1. **Accès au travail** : il comprend l'éducation et l'apprentissage « tout au long de la vie », l'égalité des chances, en particulier entre hommes et femmes, et le soutien actif à l'emploi.
2. **Conditions de travail** : sécurité de l'emploi, juste salaire, dialogue social et participation des travailleurs, environnement sain et sûr...
3. **Protection et insertion sociale**, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, en ne laissant personne de côté (inclusion des personnes handicapées, aide aux sans-abri, accès aux services essentiels...).

Le Socle réaffirme certains des droits déjà énoncés par l'Union européenne, et ajoute de nouveaux principes pour relever les défis issus des évolutions sociétales, technologiques et économiques. Il ne doit pas empêcher les États membres de fixer des normes plus ambitieuses. Le respect des engagements fixés dans le Socle relève d'une responsabilité collective entre États membres, institutions de l'Union, partenaires sociaux et autres parties prenantes, qui ont été consultés.

## Liens spécifiques entre le Socle européen et handicap

Dans le **chapitre III sur la Protection et l'insertion sociale**, l'**objectif 17** est spécifiquement consacré à l'inclusion des personnes handicapées : "Les personnes handicapées ont droit à une aide au revenu pour vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché du travail et à la vie en société ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins".

Les personnes handicapées sont également prises en compte dans l'**objectif 3** sur l'égalité des chances : "Toute personne a droit à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances en matière d'emploi, de protection sociale, d'éducation et d'accès aux biens et aux services offerts au public (...)".

La mise en œuvre de l'**objectif 17** est couverte dans une certaine mesure par le nouvel agenda des droits des personnes handicapées, la « Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées » prévue pour 2021. Toutefois, il est essentiel que les mesures spécifiques pour les personnes handicapées ne soient pas limitées à cette seule stratégie. Le handicap est une question transversale et, à ce titre, doit être clairement reflétée dans l'ensemble des politiques européennes.

Le **Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH)**, face à la Stratégie de la Commission, propose de façon impérative la prise en considération des personnes handicapées dans la mise en œuvre des objectifs du Socle. En ce sens le FEPH présente des propositions **pour intégrer la question du handicap dans les différents domaines de l'Union européenne** comme par exemple dans la Stratégie européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes, concernant l'enfance, dans la mise à jour de l'agenda des compétences pour l'Europe, du système européen de réassurance chômage et du plan d'action pour l'économie sociale, ainsi qu'en matière d'éducation et scolarisation, etc. Le FEPH considère qu'un renforcement du Socle européen peut avoir lieu grâce aux Fonds structurels d'investissement de l'UE.

## RESSOURCES

### UTILES

[Livret du Socle européen des droits sociaux](#)

[Calendrier des actions de la Commission européenne relatives au Socle](#)

[Le dossier du FEPH sur le Socle européen des droits sociaux](#)

[Commission européenne : inclusion sociale et handicap](#)